

VILLE DE BOUILLON
Procès-verbal du Conseil Communal du
05 juin 2025

La séance se tient à la salle du Conseil Communal de l'Hôtel de Ville de Bouillon

La Présidente ouvre la séance à 20h00

Présents : Mme Anne GERARD, Présidente ;
Mmes et MM. Marie-Julie NEMERY, Bourgmestre ;
Denis ROULEFF, Bertrand GOBERT, Pol DE WACHTER &
Justine SERSON, Echevins ;
Cyprien CACHBACH, Aurore POLET,
Aline PENOY, Joël PONCELET, Willy NOIZET, ~~Pauline~~
~~MAZIERS, Frank ISTACE~~, Aurélie POCHET, Geoffroy GODART,
Claudia PONCIN & Mireille MANANT, Conseillers Communaux ;

Stéphanie DE WACHTER, Présidente du CPAS siégeant avec voix consultative ;

Jean MATHIEU, Directeur Général.

Absents et excusés : Mr Frank Istace et Mme Pauline Maziers, Conseillers Communaux

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. PV du 24.04.2025 :

Par 14 oui et 1 abstention (Denis Rouleff, absent à la séance précédente) approuve ce PV étant entendu que Mme Stéphanie De Wachter transmettra les informations demandées au niveau du rapport d'activités 2024 du PCS.

CPAS

Mme Claire Jadoul, Directrice Financière Communale et du CPAS, rentre en séance.

2. Compte 2024 :

A l'unanimité

Approuve les comptes annuels pour l'exercice 2024 du CPAS de BOUILLON arrêtés en séance du Conseil de l'Action sociale en date du 24 avril 2025 :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	8.074.230,78	0,00	8.074.230,78
- Non-Valeurs	51,99	0,00	51,99
= Droits constatés net	8.074.178,79	0,00	8.074.178,79
- Engagements	7.828.227,39	0,00	7.828.227,39
= Résultat budgétaire de l'exercice	245.951,40	0,00	245.951,40
Droits constatés	8.074.230,78	0,00	8.074.230,78
- Non-Valeurs	51,99	0,00	51,99
= Droits constatés net	8.074.178,79	0,00	8.074.178,79
- Imputations	7.811.985,87	0,00	7.811.985,87
= Résultat comptable de l'exercice	262.192,92	0,00	262.192,92
Engagements	7.828.227,39	0,00	7.828.227,39
- Imputations	7.811.985,87	0,00	7.811.985,87
= Engagements à reporter de l'exercice	16.241,52	0,00	16.241,52

<i>Compte de résultat</i>	<i>Charges (C)</i>	<i>Produits (P)</i>	<i>Résultat (P-C)</i>
Résultat courant	7.806.865,72 €	7.647.553,46 €	-159.312,26 €
Résultat d'exploitation (1)	8.141.828,90 €	8.097.985,89 €	-43.843,01 €
Résultat exceptionnel (2)	5.120,15 €	29.074,90 €	23.954,75 €
Résultat de l'exercice	8.146.949,05 €	8.127.060,79 €	-19.888,26 €

<i>Bilan</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
	6.870.981,62 €	6.870.981,62 €

3. Statut pécuniaire – Octroi de titre-repas :

A l'unanimité, approuve la modification du Statut Pécuniaire du Personnel du CPAS arrêtée en séance du Conseil de l'Action sociale en date du 24 avril 2025 qui ajoute l'avantage suivant :

Il est accordé au personnel du CPAS des titres-repas du 01.07.2025 au 30.06.2026 inclus.

Le titre-repas est octroyé aux agents ... ayant presté au moins 30 jours calendrier au cours du trimestre concerné.

La valeur faciale unitaire du titre-repas est fixée à 8,00 € du 01.07.2025 au 30.06.2026.

Le CPAS prend en charge une participation de 5,82 € dans le coût de chaque titre-repas octroyé. La délivrance d'un titre-repas est subordonnée au paiement par son bénéficiaire d'une participation de 2,18 €. La quote-part du travailleur sera déduite automatiquement de son salaire net

4. Association CHXII « Le Bilboquet » - nouveau statut :

A l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts de l'association Chapitre XII « Le Bilboquet » telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration du 23.04.25 et arrêtée en séance du Conseil de l'Action sociale en date du 24 avril 2025 : nouveaux Statuts visant la prolongation de l'association à partir du 17.10.25 et pour une durée de 30 ans (17.10.2055) avec, donc, la participation du CPAS de Bouillon (3 accueillantes sur le territoire de la Commune de Bouillon pour une participation de 6 500,00 €/an).

Comptabilité

5. Compte Communal 2024 :

Par 10 oui et 5 abstentions (Minorité),

Approuve les comptes annuels pour l'exercice 2024 de la Ville de BOUILLON :

Compte budgétaire	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés	17.269.260,04 €	4.813.678,60 €
Non valeurs	189.466,36 €	---
Droits constatés nets	17.079.793,68 €	4.813.678,60 €
Engagements	15.669.459,23 €	10.330.332,48 €
Imputations	14.598.914,51 €	4.551.156,94 €
Résultat budgétaire	1.410.334,45 €	- 5.516.653,88 €
Résultat comptable	2.480.879,17 €	262.521,66 €

Bilan	Actif	Passif
	100.790.807,38 €	100.790.807,38 €

Compte de résultats	Charges	Produits	Résultat
Résultat courant	13.409.650,15 €	14.134.091,02 €	724.440,87 €
Résultat	16.255.140,32 €	16.343.804,89 €	88.664,57 €
Résultat	1.206.414,85 €	3.145.745,00 €	1.939.330,15 €
Résultat de	19.489.549,89 €	19.489.549,89 €	2.027.994,72 €

Mr Noizet justifie son abstention comme suit :

« Au-delà de la difficulté d'analyse vu les libellés pas toujours explicites, la comptabilisation en elle-même est la preuve que l'héritage de la période 2018-2024 est très bon et sain contrairement à la propagande électorale. Vos chiffres montrent que la législature précédente disait vrai et ne manipulait pas les chiffres ! »

6. Mb n°1 - 2025 :

A l'unanimité

Par 10 oui et 5 Non (Minorité),

Approuve la modification budgétaire n° 1 – 2025 – Exercice Ordinaire de la Ville de BOUILLON

A l'unanimité

Par 10 oui et 5 abstentions (Minorité),

Approuve la modification budgétaire n° 1 – 2025 – Exercice Extraordinaire de la Ville de BOUILLON

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	14.240.422,08	13.537.103,50
Dépenses totales exercice proprement dit	14.233.241,57	10.482.525,29
Boni / Mali exercice proprement dit	7.180,51	3.054.578,21
Recettes exercices antérieurs	1.410.689,89	0,00
Dépenses exercices antérieurs	354.936,17	6.031.256,55

Prélèvements en recettes	0,00	3.082.684,43
Prélèvements en dépenses	245.551,00	84.633,34
Recettes globales	15.651.111,97	16.619.787,93
Dépenses globales	14.833.728,74	16.598.415,18
Boni / Mali global	817.383,23	21.372,75

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.702.977,90	31/01/2025
Fabriques d'église		
Subven. F.e. Mogimont	2.072,00	31/01/2025
Subven. F.e. Sensenruth – Curfoz	6.073,41	31/01/2025
Subven. F.e. Vivy	0,00	31/01/2025
Subven. F.e. Rochehaut	14.622,76	31/01/2025
Subven. F.e. Poupehan	11.226,00	31/01/2025
Subvention F.e. Noirefontaine	19.941,97	31/01/2025
Subven. F.e. Frahan	6.291,66	31/01/2025
Subvention F.e. Dohan	371,08	
Subvention F.e.corbion	33.523,23	31/01/2025
Subvention F.e. Les Hayons	0,00	31/01/2025
Subvention F.e. Bouillon	47.537,61	31/01/2025
Zone de Police	457.130,00	31/01/2025
Zone de Secours	295.516,56	31/01/2025

Mr Noizet justifie son abstention comme suit :

« Rien de très nouveau et rien d'important de neuf. C'est la continuité de notre politique et nos projets. Preuve que ce n'était pas si mal que cela, et vous n'avez même pas la correction de le dire ! Et en plus dans votre copier/coller... vous oubliez d'autres projets très importants (Les Sépulcrines, l'état de nos cimetières, la Distribution d'eau ,....). »

Mme Claire Jadoul quitte la séance.

7. Arrêté notifié le 6 mai 2025 du Ministre François Desquesnes approuvant la délibération du 27 mars 2025 par laquelle le Conseil a établi, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et jusqu'au 31 décembre 2031 inclus, une redevance sur la location du compteur d'eau et sur la consommation d'eau de la distribution publique :

A l'unanimité, prend connaissance de cette information – Accord sur l'augmentation du CVA à 2,615€/m³ (augmentation de 25 centimes/m³) imposée par la SPGE

8. Audit opérationnel Idelux Environnement :

A l'unanimité, prend connaissance de cette information :

Décision du Collège Communal du 22.04.25 d'approuver le lancement du marché de consultance proposé par le Conseil d'administration d'IDELUX Environnement, conformément aux conditions énoncées dans le courrier du 26 septembre 2024, soit de soumettre à l'approbation des Communes le lancement d'un marché de consultance limité à un maximum de 100 000 € afin de :

- 1. Analyser la rentabilité des différentes filières de traitement des déchets et proposer des améliorations organisationnelles et opérationnelles visant une réduction des coûts tout en tenant compte de nos obligations ;*
- 2. Identifier les hétérogénéités (financières et/ou opérationnelles) de services / conditions de mise en œuvre de ces services entre les différentes communes associées et proposer une harmonisation visant une réduction des coûts dans et hors collecte ;*
- 3. Décrire les bonnes pratiques appliquées dans des entreprises publiques et privées de gestion de déchets actives en Belgique et analyser l'écart avec l'organisation et les processus en place en IDELUX Environnement ;*
- 4. Réaliser un audit technique des usines et proposer un plan d'investissement des 10 prochaines années (des dossiers de remise à niveau vont impacter nos finances, ex : mise en conformité incendie ou réhabilitation des CET) ;*
- 5. Proposer une recommandation chiffrée d'uniformisation et d'internalisation du service de collecte en porte à porte.*

Intercommunales – Associations

9. Sofilux : Assemblée générale Ordinaire du 24 juin 2025 – Ordre du jour :

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour de cette A.G.

10. Vivalia : Assemblée générale Ordinaire du 24 juin 2025 – Ordre du jour :

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour de cette A.G.

11. Ecetia : Assemblée générale Ordinaire du 24 juin 2025 – Ordre du jour :

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour de cette A.G.

12. Idelux Développement : Assemblée générale Ordinaire du 18 juin 2025 – Ordre du jour :

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour de cette A.G.

13. Idelux Eau : Assemblée générale Ordinaire du 18 juin 2025 – Ordre du jour :

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour de cette A.G.

14. Idelux Environnement : Assemblée générale Ordinaire du 18 juin 2025 – Ordre du jour :

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour de cette A.G.

15. Idelux Projets Publics : Assemblée générale Ordinaire du 18 juin 2025 – Ordre du jour :

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour de cette A.G.

16. Idelux Finances : Assemblée générale Ordinaire du 18 juin 2025 – Ordre du jour :

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour de cette A.G.

17. ORES Assets : Assemblée générale Ordinaire du 12 juin 2025 – Ordre du jour :

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour de cette A.G.

18. Parc National de la Vallée de la Semois : désignation du représentant de Bouillon au sein de l'Association de projet Ardenne méridionale :

A l'unanimité, approuve la désignation de Pol De Wachter, 3ème Echevin, en tant que représentant de la Ville au sein de l'Association de Projet « Ardenne Méridionale » – Pouvoir Organisateur du Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale.

Convention

19. Ville de Bouillon – F.E. de Bouillon - SRL Métalux – convention transactionnelle :

Par 10 oui et 5 Non (Minorité), approuve cette convention transactionnelle par laquelle

1. La FABRIQUE D'EGLISE s'engage à verser à la SRL METALUX une somme forfaitaire, transactionnelle et définitive de 16 687,97 EUR.

Ce montant sera versé sur le compte tiers de Me MOLINE.

Le paiement interviendra au plus tard le 30 juin 2025. A défaut de paiement pour la date du 30 juin 2025, la somme de 16 687,976 sera porteuse d'un intérêt moratoire au taux légal appliqué en matière de transactions commerciales dès le 16 juin 2025.

2. En contrepartie de ce paiement, la SRL METALUX s'engage expressément à se désister purement et simplement de l'action précitée, sans réserve, et à ne plus introduire aucune action judiciaire ou réclamation de quelque nature que ce soit relative à la facture n° 3 du 19/01/2022.

3. La Fabrique d'Eglise de Bouillon et la Ville de Bouillon s'engagent à accepter le désistement d'action de la SRL METALUX, sans aucune réclamation en ce qui concerne les dépens de la procédure.

20. Ville de Bouillon – F.E. de Bouillon – convention + décision de liquidation du subside :

Par 10 oui et 5 non (Minorité), approuve

A*/ cette convention par laquelle

1. La Ville de BOUILLON s'engage à verser à la FABRIQUE D'EGLISE une somme de 16 687,97 EUR à titre de subside exceptionnel sous forme d'avance récupérable afin que cette somme soit ensuite versée à la SRL METALUX dans le cadre de la convention transactionnelle signée par les trois parties.

2. Compte de la qualité du subside exceptionnel versé, la FABRIQUE D'EGLISE marque son accord pour que cette avance soit récupérée de manière fractionnée sur les 6 prochaines années de subsides, à raison d'une déduction annuelle de 2 781,33 EUR sur les sommes à verser à la FABRIQUE D'EGLISE.

B*/ la liquidation du subside extraordinaire de 16 687,97€ (seize mille six cent quatre-vingt-sept euros et nonante-sept cents) inscrit à l'article 790/635-51//20250030 du service extraordinaire de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025 de la Ville de Bouillon.

21. Ville de Bouillon – Oodrive – convention transactionnelle :

A l'unanimité, approuve cette convention transactionnelle par laquelle

1. La Ville de BOUILLON s'engage à verser à la S.A. OODRIVE une somme forfaitaire, transactionnelle et définitive de 5 000,00 EUR.

Ce montant sera versé sur le compte tiers de Me FELTKAMP et le paiement interviendra au plus tard le 15 juin 2025.

2. En contrepartie de ce paiement, la S.A. OODRIVE s'engage expressément à ne pas introduire de procédure judiciaire ou réclamation de quelque nature que ce soit relative aux faits objets de la présente transaction.

22. Ville de Bouillon – asbl LiMohon « L'Entre-Là » - convention de partenariat en faveur de la petite enfance en danger :

A l'unanimité, approuve cette convention

La contribution est calculée au prorata du nombre d'habitants que compte la Commune de Bouillon : 25 000,00€/295 146 (nombre d'habitants de la Province), soit un montant de 0,0847 €/habitant.

Pour la Commune de Bouillon, cela s'élève donc à 0,0847 € x 5 377 (habitants de la Commune de Bouillon), soit 455,43€ par an.

La Commune s'engage à verser cette somme annuellement durant 5 ans à partir du 1^{er} trimestre 2026 jusqu'au 1^{er} trimestre 2030 inclus.

Marchés Publics

23. Plan Equilibre 2021-2026 - Construction d'une crèche à Noirefontaine – Approbation des conditions et du mode de passation

Par 14 oui et 1 abstention (Willy Noizet),

Décide :

A*/ D'approuver le cahier des charges n° 2025/836 et le montant estimé du marché "Plan Equilibre 2021-2026 - Construction d'une crèche à Noirefontaine", établis par l'auteur de projet s'élevant à € 1 348,641,68 hors TVA ou € 1 631 856,44, 21% TVA comprise.

B*/ De passer le marché par la procédure ouverte.

C*/ De solliciter les subventions liées au Plan Cigogne+5200, notamment les subsides ONE et les subventions infrastructures.

Mr Noizet justifie son abstention comme suit :

« Nous nous réjouissons de voir qu'enfin cette crèche va voir le jour.

Je m'étonne quelques peu de voir, alors que nous avons voté l'adhésion à la Convention des Maires (je vous rappelle que nous avons dit OUI pour une réduction des éq. CO2 (GES) de 55%) que nous allons mettre en place une chaudière au gaz !!!!

Nous l'avons déjà vécu : un changement géopolitique impacte considérablement le prix du gaz :

Chaudière au gaz Moins cher à l'achat ? Oui pour l'investisseur mais pas pour notre futur locateur qui va voir ses charges de fonctionnement augmenter.

Nous l'avons constaté pas plus tard qu'hier lors d'une réunion au CRILUX où ils ont multiplié par 4 leurs frais d'un bâtiment passif à un bâtiment avec une chaudière au gaz.

Nous constatons également la suppression d'un accès PMR, visiblement en accord avec le futur locateur, mais est ce que ceci n'impacte pas le permis ?

Et dernièrement, la division en 9 lots ? Quid si un lot n'a pas de soumissionnaire ? Allez-vous tout de même lancer le début du chantier ? et relancer l'appel par lot lacunaire ? ou attendre ? »

PCS

24. Rapport financier 2024 :

A l'unanimité, approuve le rapport financier 2024 du PCS ainsi que le rapport financier 2024 – article 20 :

Plan de cohésion sociale 2024
Dépenses et recettes du 1er janvier au 31 décembre 2024
Dépenses sur reports de crédits jusqu'au 31 mars 2025
Rapport Financier

Ce document ne concerne pas l'article 20

TABLEAU DE CALCUL DES DEPENSES GLOBALES POUR 2024

LIBELLE	MONTANT
Subvention (montant indiqué dans l'arrêté de subvention)	€ 47.832,74
Total à justifier	€ 59.790,93
Total justifié (postes 1 à 5)	€ 66.519,86
Total à subventionner	€ 47.832,74
Première tranche de la subvention perçue (75 %)	€ 35.874,56
Deuxième tranche de la subvention	€ 11.958,18

Détails du calcul du total justifié

Montants justifiés	Montants
Total des dépenses ordinaires	68.284,86 €
Total des investissements et/ou des amortissements (Max 10% subv.totale)	0,00 €
Total des dépenses du premier trimestre de l'exercice + 1	0,00 €
Total de montants justifiés	68.284,86 €

Montants à déduire:	Montants
Total des recettes à déduire	0,00 €
Total des non valeurs sur exercices antérieurs	0,00 €
Total des dépenses du premier trimestre de l'exercice sur crédits reportés	1.765,00 €
Total à déduire:	1.765,00 €

Total justifié 66.519,86 €

Plan de cohésion sociale – Rapport financier 2024 - Article 2024
Dépenses et recettes du 1er janvier au 31 décembre 2024
Dépenses sur reports de crédits jusqu'au 31 mars 2025
Rapport Financier

Ce document ne concerne que l'article 20

TABLEAU DE CALCUL DES DEPENSES GLOBALES POUR 2024

LIBELLE	MONTANT
Subvention (montant indiqué dans l'arrêté de subvention)	€ 5.170,64
Total à justifier	€ 5.170,64
Total justifié (postes 1 à 5)	€ 10.341,28
Total à subventionner	€ 10.341,28
Première tranche de la subvention perçue (75 %)	€ 3.877,98
Deuxième tranche de la subvention	€ 1.292,66

25. ADMR : convention 2025 – rapports d'activités 2023 – comptes 2023 et budget 2024 :

A l'unanimité, approuve

A*/ la convention « Aide Familiale » précisant l'engagement de l'ADMR à organiser, sur le territoire de la Commune, l'aide aux familles, aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Pour 2025, la Commune s'engage à payer un forfait de 0,20 € par heure prestée ainsi qu'à ne pas limiter son intervention par un plafond horaire pour une activité maximale.

B*/ la convention « Garde à Domicile » précisant l'engagement de l'ADMR à organiser la garde de personnes à domicile.

Pour 2025, la Commune s'engage à payer un forfait de 04,00 € par heure prestée ainsi qu'à ne pas limiter son intervention par un plafond horaire pour une activité maximale.

PCDR

26. Décision de principe d'entamer une nouvelle opération de développement rural et demande d'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie :

A l'unanimité, décide

***du principe de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la Commune.**

***de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'assistance, pour la réalisation des différentes phases de l'opération.**

***de charger le Collège de prendre les dispositions nécessaires pour désigner un auteur de projet chargé de réaliser et de présenter, en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie, un projet de programme communal de développement rural au Conseil Communal.**

***de prévoir la participation financière de la Commune selon des modalités à convenir, dans le financement de la Fondation Rurale de Wallonie.**

Questions

1° Willy Noizet : Cimetière de Bouillon :

« Merci de mettre en place la stèle des victimes civiles.

Qu'en est-il de la réparation du monument français : la statue ? »

Réponse de la Bourgmestre – *Des associations de Mémoire liées à l'Ambassade de France sont en contact avec la Ville de Bouillon pour l'aider à rénover la statue du Cimetière. Une aide sous forme de subside est en cours de discussion.*

2° Aurélie Pochet : CPAS :

« La réforme fédérale du chômage entrera en vigueur à partir de janvier 2026, avec des effets très concrets pour les Communes.

Dès juillet prochain, l'ONEM enverra des courriers d'exclusion à des milliers de chômeurs de longue durée. Cela veut dire que dès cet été, les premiers se tourneront vers le CPAS.

On parle ici d'un transfert massif de personnes d'un régime assurantiel vers l'aide sociale. En Wallonie, 54 000 personnes sont concernées. À Bouillon aussi, des habitants vont perdre leurs droits au chômage.

Le CPAS de Bouillon a-t-il déjà une estimation du nombre de personnes concernées sur notre territoire ?

Disposez-vous d'un plan d'anticipation – humain, organisationnel et budgétaire – pour faire face à cet afflux ? »

Réponse de la Présidente - *On étudie ce phénomène et sommes vigilants à ce sujet... mais pour l'instant, nous n'avons aucune indication du SPF et/ou SPW à ce sujet. Qu'en sera-t-il exactement ???... Personne ne peut le dire actuellement.*

Il est 22h30

La Présidente lève la séance

Par le Conseil
Le Directeur Général
J. MATHIEU

La Bourgmestre
M.-J. NEMERY